

# BORDEREAU DE VERSEMENT

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

<b>Votre entreprise :</b> ..... .....  SIREN/SIRET : .....	<b>Etablissement bénéficiaire :</b>  Lycée Georges Brière 2 Rue Vauban 51097 REIMS CEDEX  <b>UAI : 0511884W</b>
--	---

### Contact de l'entreprise :

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... Email : .....

<b>Montant de votre versement :</b> €
---------------------------------------

Mode de règlement :
<input type="checkbox"/> Virement sur le compte IBAN : FR76 1007 1510 0000 0010 0320 892 BIC : TRPUFRP1 DOMICILIATION : TP CHALONSENCHAMPAGNE
<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Georges Brière

Date du versement : .....

Cachet de l'entreprise